

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 783

Artikel: Courtages : bradage du sol financier
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017760>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURTAGES

Bradage du sol financier

Quand ils se lamentent sur le sort de la place financière helvétique, les banquiers suisses accusent avant tout la «lourde» fiscalité qui pèse sur les transactions. Ils enragent contre le rôle de «percepteurs» qu'ils jouent vis-à-vis de leur clientèle en prélevant, auprès d'elle et pour le compte de l'Etat, le fameux 35% d'intérêt anticipé sur le revenu des capitaux ou le droit de timbre sur les titres suisses. De manière générale, ces MM. de la banque déplorent les «conditions-cadre» qui leur sont faites en Suisse, d'où les capitaux s'enfuient vers des lieux plus accueillants, — y compris pour les succursales des établissements helvétiques d'ailleurs (Luxembourg, Londres, Bahamas, Allemagne fédérale même).

L'OUBLI DE SOI

Tout occupés à rédiger leur cahier de doléances, les banquiers ont oublié de faire ce qui était en leur pouvoir pour améliorer leur compétitivité. En effet, comme le rappelait en mars dernier la Commission fédérale des banques (CFB), «la capacité de concurrence ne peut être améliorée uniquement par le biais de mesures fiscales. A côté des impôts, il y a, comme on sait, la charge des commissions bancaires (courtages, frais) pour les services apportés à la clientèle» (Rapport de gestion de la CFB pour 1984, p. 47). Et de préciser: «Il appartient aux banques d'entreprendre elles-mêmes quelque chose pour renforcer leur position face à leurs concurrents étrangers, par exemple dans les domaines de la convention en matière de courtage ou de leurs marges dans les affaires d'émission.»

Voyons donc cette convention, se sont dit les banquiers. Qui en ont élaboré une nouvelle, l'ont mise en circulation sur les places boursières, et figolée

ce 14 août en vue d'une mise en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain.

Les investisseurs peuvent donc se réjouir? Pas tous évidemment, car les banquiers prévoient d'appliquer un tarif dégressif, dont bénéficieront les clients effectuant des transactions d'une valeur supérieure à cinquante mille francs. Pour ceux qui ont la modestie d'opérer en bourse à coups de montants inférieurs à cette somme (mais supérieurs à Fr. 150.—), les courtages passeront de 5/8% (= 0,62%) à 1% tout rond. L'intention est claire: les banques suisses cherchent à retenir les gros poissons, qui nagent dans l'aquarium mondial, et taxent les petits clients, qui ne songent pas à quitter le marché boursier suisse.

Voilà de quoi attirer l'attention des défenseurs patentés des valeurs nationales. Au lieu de s'insurger contre la solidarité à l'égard des réfugiés et autres immigrés, ils pourraient s'en prendre à ceux qui organisent le bradage du sol financier suisse.

CLIVE LOERTSCHER

Fraternité syndicale

Bien que marginale par rapport aux activités ordinaires des syndicats, la libération de Clive Loertscher a mobilisé ces dernières semaines beaucoup d'énergie. Comme devait le rappeler Ruth Dreifuss, secrétaire de l'USS, dans la presse syndicale, il s'agit de «placer [dans un cadre cohérent] cet appui à un collègue, détenu dans un pays étranger pour le simple exercice de droits qui existent chez nous et que nous jugeons d'importance vitale pour la démocratie et le syndicalisme».

Face à un système juridique et politique qui refuse le pluralisme, la fraternité syndicale doit assurer à chacun qu'il pourra recourir aux

EN BREF

Service d'information par téléphone sur le nouveau droit du mariage le 22 août: deux juristes répondront aux questions de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. L'initiative revient au bi-mensuel alémanique «Beobachter» qui met à disposition de ses lecteurs deux lignes téléphoniques (N^{os} 01/829 62 31 ou 01/829 62 33).

* * *

Pendant les fortes chaleurs de fin juillet, les habitants du quartier bernois de Merzenacker ont dû couvrir les toits en verre de leurs maisons: à l'intérieur, la chaleur était torride.

* * *

Nouvelle tentative des partisans de l'économie franche de prendre pied en Suisse romande. Un groupe s'est constitué à Genève. Activités à ce jour: distribution de tracts le 1^{er} mai, publication d'une brochure intitulée «Une économie de marché sans capitalisme».

meilleurs avocats pour obtenir la reconnaissance de ses droits; un appui technique qui «doit s'accompagner d'un chaleureux soutien moral».

La VPOD s'est engagée à rembourser à la Confédération les 30 000 dollars (besoins de devises fortes?) que les autorités polonaises ont exigés pour la libération de Clive Loertscher. Le Collectif de défense — CCP 10-15210-0 Lausanne — récolte des fonds à cet effet. Un effort important reste à fournir (tous frais déduits, 16 000 francs seulement sont aujourd'hui disponibles pour le remboursement) que le retour de Clive Loertscher ne doit pas faire oublier. Pour que la fraternité ne soit pas qu'un mot.

P.S.: A noter qu'un excédent éventuel ou — on peut rêver! — la restitution de la caution serait versé à l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière.